

Accueil>Trouver un professionnel du droit>Traducteurs/Interprètes juridiques

Traducteurs/Interprètes juridiques

Finlande

Cette page fournit des orientations sur la recherche d'un interprète juridique ou d'un traducteur juré en Finlande.

La direction nationale de l'éducation tient un registre des interprètes juridiques dans lequel sont inscrits les interprètes agréés par la commission chargée du registre des interprètes juridiques. Le registre public contient uniquement des informations sur les interprètes qui ont consenti à la publication de leurs données.

La commission d'examen des traducteurs jurés tient un registre de ces traducteurs.

Quels types d'informations sont disponibles dans les bases de données finlandaises d'interprètes et de traducteurs?

Dans le [registre des interprètes juridiques](#) figurent le nom d'un interprète, sa combinaison linguistique et son domaine d'activité. Le registre public des interprètes juridiques contient uniquement des informations sur les interprètes qui ont consenti à la publication de leurs données.

Le [registre des traducteurs jurés](#) fournit des informations sur le nom du traducteur, la commune où il réside et la langue à partir de laquelle il est habilité à exercer en tant que traducteur juré.

L'accès aux bases de données finlandaises des interprètes et traducteurs est-il gratuit?

Oui, l'accès au registre des interprètes juridiques comme au registre des traducteurs jurés est **gratuit**.

Comment chercher des interprètes juridiques et des traducteurs jurés en Finlande?

Vous pouvez chercher dans les registres des interprètes et des traducteurs sur la base des critères suivants:

combinaison linguistique

nom du traducteur ou de l'interprète

Vous pouvez également rechercher une province dans le registre des interprètes juridiques.

Liens connexes

Registre des interprètes juridiques: <https://oikeustulkikirekisteri.opintopolku.fi>

Registre des traducteurs jurés: <https://akr.opintopolku.fi/akr/etusivu>

Dernière mise à jour: 08/12/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.